



# PROCES VERBAL DE SEANCE

## DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 FEVRIER 2020 A 10 H 30

L'an deux mil vingt, le huit février à 10 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saulges, légalement convoqués le 3 février 2020, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du CGCT, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme LEPAGE Jacqueline, maire.

Etaient présents : Mme LEPAGE Jacqueline, maire, Mr TROU Robert, Mr TRANSON Nicolas, Mr GRIVEAU Jean-Pierre, adjoints, Mr VASSEUR Olivier, Mr LAMBOURD Claude, Mr POSSEME Christian.

Absent excusé : Mr JULIEN Vincent.

Absentes : Mme BOUEME BONBON Karine, Mme HUAULT Diana.

Mr TRANSON Nicolas a été désigné secrétaire de séance.

Voici l'ordre du jour :

- 1 – Attribution des subventions aux associations,
  - 2 – Distribution des pierres dans les chemins communaux,
  - 3 – Plantations, demande de subventions auprès du Conseil Départemental,
  - 4 – Travaux sur les bâtiments communaux, demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des aides à la restauration du patrimoine public de caractère ,
  - 5 – Fixation par accrochage sécurisé des tableaux dans l'église Notre Dame, demande de subventions,
  - 6 – Droit de préemption urbain dans le cadre du PLUi,
- Questions et informations diverses

Après lecture le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé.

### ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

<b>Associations</b>	<b>2020</b>
Coopérative scolaire de Saulges/Chémeré	475,00 € (19 x 25 €)
Union des pêcheurs	80,00 €
Ass. Tourisme et Patrimoine de Saulges	400,00 €

Ass. Amicalement Saulges	500,00 €
Amicale des parents d'élèves	225,00 €
Club du bon accueil de Saulges	450,00 €
Groupement de défense des cultures	300,00 €
Secours catholique	50,00 €
Esculape	100,00 €
Spéléo club de Saulges	100,00 €
Alerte sportive Balléenne	150,00 €
Total	2 830,00 €

Le conseil municipal réprécise aussi, que l'association Amicalement Saulges, à une subvention de 500,00 € dont 100,00 € à destination des membres qui gèrent les locations des tables, stands, barnum et parquet afin de les indemniser pour le temps passé.

Mr TRANSON Nicolas informe les conseillers d'une sortie classe de mer du 12 au 15 mai 2020, pour sa classe de CM1 et CM2, dont les élèves ne sont jamais partis. Le séjour à Saint Germain sur Hay (Manche), coûterait par municipalité 660,00 €.

Le Conseil Municipal donne son accord pour verser une subvention supplémentaire à la coopérative scolaire d'environ 360,00 € (sachant que 800,00 € ont été versé en juin 2019, pour la sortie des maternelles en octobre 2019, et que le restant à charge réel des communes a été finalement de 500,00 €).

### DISTRIBUTION DE PIERRES DANS LES CHEMINS

Le conseil municipal décide la distribution des pierres dans les chemins communaux, comme suit :

. La salle, chez Mr PORTIER Didier	½ camion
. La Chouanardière, Chez Mr GUENET	1 camion
. Le Gast, chez Mr CHEREAU	1 camion
. Le Préaux,	1 camion
. Montguyon, chez Mme HUAUME	½ camion
. La Jariais et la Cache	1 camion
. Le Lamberdier, Mr REDHON	½ camion
. Les Hautes Martinières	½ camion
. le gîte du Val d'Erve	½ camion
. La Louisière, chez Mr MAASS	½ camion
. Chemin des sarcophages	½ camion
. La Tréhardière, chez Mr POTTER	½ camion
. Le Coudray, chez Mr GUY	½ camion
. La Chevallerie,	½ camion
. Réserve communale	1 camion
<b>TOTAL :</b>	<b>10 camions</b>

## **PLANTATIONS, DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Madame le Maire représente aux membres du conseil municipal, le projet, réalisé par le CAUE de la Mayenne, d'aménagement paysager rue Yvonne Busson qui comprend la plantation d'une haie bocagère composée d'une haie de charmille et d'arbres d'alignement, le long de la RD 235 (rue Yvonne Busson) d'un aménagement paysager du futur parking face au cimetière, de la plantation d'une haie bocagère au fond des parcelles à lotir, d'un massif paysager composé d'arbres tige et de la plantation de vivaces de part et d'autre de la future entrée du futur lotissement. Cette démarche vise à délimiter agréablement chaque zone et ainsi embellir cette entrée de bourg.

Le projet prévoit également le remplacement de 4 prunus à la sortie du village route de Vaiges.

Elle présente le devis des pépinières HUAULT, d'un montant de 5 953,23 € HT et précise que le conseil départemental de la Mayenne renouvelle son appel à projets pour les plantations d'arbres et d'arbustes pour l'année 2020. Cette aide s'inscrit dans le cadre du défi « 1 arbre, 1 Mayennais » dont l'objectif est la plantation de 300 000 arbres pour fin 2020.

Le conseil municipal,

donne son accord et sollicite du conseil départemental de la Mayenne une aide de 50 %, plafonnée à 2 000,00 € pour le financement de ce projet.

Autorise le maire à faire toutes les démarches nécessaires.

## **TRAVAUX SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX, DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DES AIDES A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE PUBLIC DE CARACTERE**

Madame le Maire rappelle la délibération du 6 décembre dernier, portant sur la restauration sur bâtiments communaux et précise que concernant l'aide sollicitée auprès du conseil départemental de la Mayenne, dans le cadre des aides à la restauration du patrimoine public de caractère, il y a lieu de revoir notre copie.

En effet, les devis présentés au 6 décembre n'avaient pas été validés par l'architecte conseil, et ne pouvaient, par conséquent, pas être présentés au conseil départemental. Les devis retenus par le conseil municipal lors de la réunion du 6 décembre dernier ont été revu dans leur description pour être conforme aux recommandations architecturales et ont été validé par Mr COHIN Laurent, architecte conseil.

Le Conseil Municipal,

accepte les devis de l'entreprise MICHEL, couvreur, suivants :

- Toiture bâtiment des archives : 8 687,00 € HT
- Toiture garage du 6 Place Jacques Favrot : 5 818,20 € HT
- Toiture remise du 6 place Jacques Favrot : 1 283,80 € HT
- Toiture sanitaire et salle de peinture de l'école : 9 751,10 € HT

Ainsi que le devis de Mr GUINEHEUX, avenir et patrimoine, d'un montant de 6 177,34 € HT, pour la restauration du pignon et de la façade arrière du bâtiment des archives.

Sollicite l'aide du Conseil départemental de la Mayenne, dans le cadre des aides à la restauration du patrimoine public de caractère, de 30 % soit : 9 515,23 € sur 31 717,44 € de travaux HT.

### **FIXATION PAR ACCROCHAGE SECURISE DES TABLEAUX DANS L'EGLISE NOTRE DAME**

Monsieur GRIVEAU Jean-Pierre, adjoint, expose la nécessité d'accrocher de façon sécurisée les tableaux récemment restaurés, à savoir :

- Le tableau des Pèlerins d'Emmaüs,
- Le tableau de la lapidation de Saint Etienne,

Ainsi que le tableau « L'assomption de la Vierge » précédemment rénové, mais qui va faire l'objet d'un encadrement et qui sera à cette occasion déplacé, donc déposé et reposé à un autre endroit et de façon plus sûre (pattes de fixation murales, chaîne, cadenas...)

Puis le tableau de Saint André, dont la décision de sa restauration a été prise lors de la réunion de conseil du 6 décembre 2019.

Il présente le devis de Mr Hervé Veillerobe, menuisier ébéniste, d'un montant de 818,00 € HT pour la fixation du tableau la Lapidation de St Etienne et de Saint André, et le devis de Mme Chauvet Fanny, restauratrice, d'un montant de 415,00 € HT pour le tableau l'Assomption de la Vierge. Il précise que concernant la fixation du tableau les Pèlerins d'Emmaüs, celle-ci a déjà été prévue.

Le coût total des fixations se monte à la somme de 1 233,00 € HT

Le Conseil Municipal donne son accord et sollicite les aides suivantes :

- De la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), de 30 %, soit : 369,90 €
- Du Conseil Départemental de la Mayenne, de 50 %, soit : 616,50 €

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN DANS LE CADRE DU PLUi**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes nous interroge sur notre souhait de conserver ou pas le Droit de Préemption Urbain sur toutes les zones U (dans le futur PLUi). Le Conseil Municipal confirme vouloir conserver ce droit.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- Adoption du PLUi à la fin du mois de février, les tiers ont deux mois pour contester, il faudrait prévenir les habitants impactés par les changements de zonage (Mr CHAUVIERE, notamment).
- Chasse : il y a eu des tirs à proximité d'un sentier pédestre, vers les Grottes. Il faudrait faire un courrier à l'Office National de la Faune Sauvage. Intervenir avant qu'il ne soit trop tard (Jugé très dangereux par le conseil municipal),

- Gazinière de la salle des activités. L'an dernier prêtée à Linière, sur une longue période, ce prêt « dépouille » ; notre salle mise à disposition des anciens et parfois louée en journée. Il faudrait que la famille OSTINI trouve une autre solution.
- Les compteurs LINKY. Une habitante de Saulges est intervenue auprès de chaque conseiller (chez eux) afin de les informer sur la pose « sauvage » de concentrateur dans sa propriété sans qu'elle ait été prévenue puis sur les dangers des LINKY. Elle souhaite faire venir un conférencier pour informer la population. Le conseil municipal donne son accord sur une présentation des LINKY par ENEDIS (voir avec ENEDIS). Mme le Maire précise que les compteurs seront installés courant du 1<sup>er</sup> semestre 2020. Chaque habitant recevra à l'avance un courrier.

**DELIBERATIONS DU 8 FEVRIER 2020 PRISES n° 2020-01 au 2020-03**

REFERENCE	OBJET
DELIB-20-01	Plantations, demande de subventions auprès du CD53
DELIB-20-02	Travaux sur bâtiments communaux, demande de subvention auprès du CD53, aide à la restauration du patrimoine public de caractère
DELIB-20-03	Fixation par accrochage sécurisé des tableaux dans l'église Notre Dame

NOM	Prénom	Qualité	Signature
LEPAGE	Jacqueline	Maire	
TROU	Robert	1 <sup>er</sup> adjoint	
TRANSON	Nicolas	2 <sup>ème</sup> adjoint	
GRIVEAU	Jean-Pierre	3 <sup>ème</sup> adjoint	
LAMBOURD	Claude	Conseiller municipal	
JULIEN	Vincent	Conseiller municipal	absent
POSSEME	Christian	Conseiller municipal	
VASSEUR	Olivier	Conseiller municipal	
BOUEME BONBON	Karine	Conseillère municipale	absente
HUAULT	Diana	Conseillère municipale	absente